

Chères adhérentes, chers adhérents affiliés au contrat santé du CEA

C'est avec un grand plaisir que nous vous adressons ce message qui, une fois n'est pas coutume, annonce une **bonne nouvelle concernant les cotisations du contrat de complémentaire santé du CEA**.

Suite à la contribution **de vos 4 élus de l'ARCEA** dans le processus décisionnel de la mutuelle :

-tous les affiliés aux régimes CONFORT ou ESSENTIEL qui bénéficient de la participation financière du CEA seront exonérés de cotisation en décembre 2025 (ceci représente une « économie » de 171,50€ en CONFORT et de 77,50€ en ESSENTIEL)

-les autres affiliés des 2 régimes qui ne bénéficient pas de cette aide du CEA n'auront à payer que 22€ pour décembre 2025.

Ainsi, grâce à l'application de cette mesure, le montant annuel 2025 de la quote-part des retraités sera réduit de plus de 8%.

Concernant les options, des décisions devraient être prises prochainement.

Cette réduction de cotisation en cours d'année, exemplaire et inédite, nous montre clairement l'intérêt d'être couverts par un contrat santé souscrit auprès d'un organisme mutualiste à but non lucratif et d'être représentés dans les instances.

Bien cordialement

La commission mutuelle de l'ARCEA